

**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU TROIS OCTOBRE DEUX MIL VINGT-QUATRE**

à 19 heures 05, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents** : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Franck CHIAPPA, Clarisse CHARLET, Sabine PARTICELLI, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Céline TONUS

**Absents excusés ayant donné procuration** : Kathy GAILLOT (pour Boris HUBERT), Patrick GARRIGUES (pour Isabelle MULLER)

**Absents excusés sans procuration** : Valentine GABEL

**Absents non excusés sans procuration** : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 27 septembre 2024.

La séance est ouverte à 19h 05, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2024/05/001

**Objet : Désignation d'un délégué auprès du CNAS**

Depuis les lois des 2 et 19 février 2007 relatives à la fonction publique territoriale, l'action sociale est un droit pour tous les agents territoriaux,

Le CNAS permet aux agents de bénéficier d'avantages (notamment billetterie à tarif réduit, chèques vacances, bons de Noël et rentrée scolaire pour les enfants, médailles du travail...).

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014/4-049 du 7 juillet 2014, par laquelle la commune a signé une convention d'adhésion au CNAS,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/04-016 du 16 juillet 2020 qui désignait M Sébastien COROLLEUR Représentant de la Collectivité pour le CNAS,

Vu la démission de ce dernier constatée à la dernière séance du Conseil municipal, il convient de nommer un délégué local qui représente la collectivité.

**Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide de nommer Valentine GABEL comme représentante pour le CNAS.**

Pour extrait conforme, Vigy le 4 octobre 2024,

Le Maire, Sylvain WEIL,

